



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

Mesures pour faire connaître le 0800 112 112 au grand public

Question orale n° 204

### Texte de la question

M. Emmanuel Mandon appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur le numéro unique, le 0800 112 112, qui, depuis le 1er octobre 2024, est utilisé par les services d'urgence (17, 18, 112 ou 197) pour rappeler les personnes ayant contacté les secours. Concrètement, ces rappels sont effectués par les centres d'appel afin d'obtenir des informations essentielles aux interventions. Or ce changement de numéro a des conséquences inattendues sur lesquelles le SDIS de son département de la Loire l'a alerté. Quand il s'affiche sur leur écran de téléphone, les personnes rappelées confondent le 0 800 112 112 avec du démarchage téléphonique et du hameçonnage. Cela a de graves conséquences sur le suivi et le traitement de l'alerte : impossibilité d'obtenir une précision d'adresse, d'adapter les moyens engagés, d'obtenir des informations nécessaires à la bonne conduite de l'intervention. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire connaître ce numéro et permettre d'identifier l'appel sur les portables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Mandon](#)

**Circonscription :** Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Démocrates

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 204

**Rubrique :** Sécurité des biens et des personnes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [4 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 mars 2025](#)